

SMIRTOM du Perche Ornaïs

Syndicat Mixte Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement
des Ordures Ménagères

8 rue du Tribunal
61400 Mortagne-au-Perche
02 33 25 55 87
eco.tri@wanadoo.fr

Tri des emballages : on vous simplifie la vie !

Depuis le 1^{er} avril 2017, vous pouvez déposer tous vos emballages dans le conteneur de tri. La nouveauté : tous les emballages plastiques sont maintenant recyclés et valorisés.

Vers plus de recyclage

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le conteneur de tri aux côtés des emballages en métal, en papier et en carton. Les autres emballages en plastique devaient être jetés avec les ordures ménagères car on ne savait pas les recycler. Ces emballages étant de plus en plus nombreux, il a fallu moderniser les centres de tri, trouver des débouchés pour le plastique recyclé... Des solutions ont été trouvées et aujourd'hui, pour recycler plus, il suffit de trier plus d'emballages !

Qui est concerné ?

Il faudra attendre plusieurs années avant que toutes les collectivités françaises puissent recycler tous les emballages. Le SMIRTOM du Perche Ornaïs fait partie des premières à participer au projet piloté par Eco-Emballages. Vos proches qui habitent dans des communes voisines ne sont peut-être pas encore concernés. Ils le seront plus tard, mais en attendant, ne soyez pas étonnés si les consignes diffèrent chez eux.

Et en pratique ?

Les nouvelles consignes de tri dans la commune remplacent les consignes nationales (notamment celles présentes sur les emballages). Pour vous aider, référez-vous au mémo-tri ci-joint.

Désormais, plus de doute : au SMIRTOM du Perche Ornaïs, **tous les emballages se trient !**

Le Président,
Guy Verney



Aujourd'hui, le recyclage évolue pour vous permettre de trier encore plus. En plus des papiers et des emballages en carton, aluminium, acier et verre, vous pouvez désormais trier la totalité de vos emballages en plastique.

Toutes les bouteilles



Tous les flacons et bidons



Toutes les barquettes



Tous les pots et les boîtes



Tous les sacs et sachets

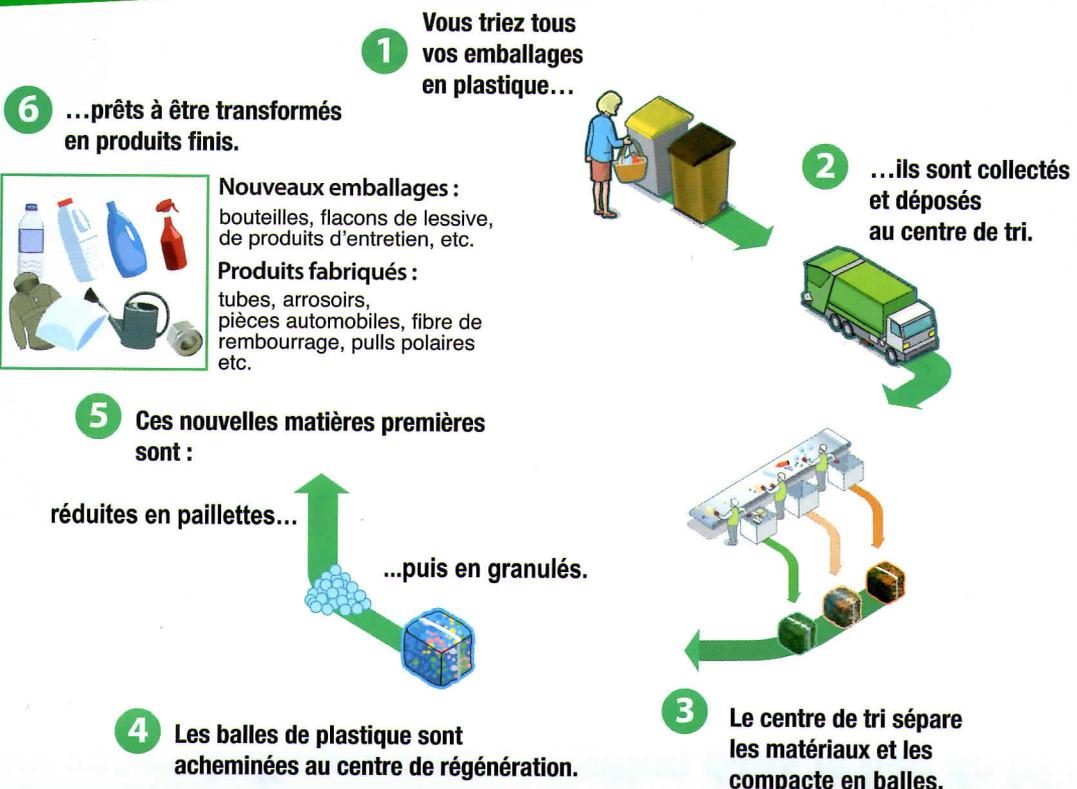


Tous les films



... Pas besoin de les laver, il suffit qu'ils soient bien vidés.

Et + d'emballages recyclés, c'est + de matière à réutiliser !



Désormais dans votre commune, vous pouvez déposer tous vos emballages sans exception dans le bac de tri :

emballages en métal, en papier-carton, briques alimentaires, mais aussi tous les emballages en plastique. Les emballages en verre sont, eux, à déposer dans le conteneur à verre.

1 C'est un emballage ?
Dans le bac de tri !
Attention : seuls les emballages se trient, pas les objets ou la vaisselle.

2 Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.

3 Déposez vos emballages en vrac dans le bac.

Imprimerie de l'étoile - 02 33 25 55 87 - 61190 Tourouvre - certifiée imprim'vert

Votre collectivité s'engage avec Eco-Emballages pour le tri et le recyclage.

Un doute, une question sur le tri ?

02 33 25 55 87 - www.sirtompercheornais.com

#SUIVEZMOI
SUR ECOEMBALLAGES.FR



CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

À RECYCLER

EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL, PAPIER-CARTON



PAPIRS, EMBALLAGES ET BRIQUES EN CARTON



BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE

+

NOUVEAU



TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE



EMBALLAGES EN MÉTAL, MÊME LES PETITS



Votre collectivité s'engage avec Eco-Emballages pour le tri et le recyclage.

Un doute, une question sur le tri ?

02 33 25 55 87 - www.sirtompercheornais.com

#SUIVEZMOI
SUR ECOEMBALLAGES.FR

